

Partenariat

1 septembre 2020

Contrat de Partenariat entre La Belle Équipe et :



Votre contact

**Laura Guarinos**

laura@agence-lbe.com

F : 01.88.33.48.72

Description du contrat

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La Faco est une faculté privée de droit et d’économie-gestion fondée en 1968 et qui propose des formations en petits effectifs de BAC +3 à BAC + 5. Située dans le 6ème arrondissement de Paris, elle s’appuie sur un collège professoral universitaire ou de professionnels.

Dans le cadre de l’offre entre les partenaires, la FACO recherche une communication intensifiée au sein d’un public étudiant universitaire, et souhaite par ailleurs proposer des opportunités professionnelles à son public étudiant.

LA BELLE EQUIPE, quant à elle, est une agence d'hôtes(ses) proposant des CDD destinés à une population d'étudiants qualifiés. Elle a besoin d’une présence approfondie auprès du public étudiant et notamment universitaire.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'École et La Belle Equipe.

L’objectif principal est que le partenariat qui unit les deux parties se développe de manière à satisfaire les intérêts de chacun.

Dans le cadre de la présente convention, sont listés les principaux droits et engagements:

* Utilisation du logo respectif des Partenaires sur tout support (flyers, prospectus, site internet, réseaux sociaux…);
* Communication auprès du public étudiant de la FACO autour du Partenaire, de ses offres, de ses évènements, de ses missions ;
* Communication auprès du public de professionnels du Partenaire autour de la FACO et de ses prestations.

 **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RÉCIPROQUES DES PARTIES**

2.1 La FACO

La FACO s’engage à respecter l’objet de la présente convention.

Elle s’engage, d’une part, à mettre à disposition du partenaire ? dans la mesure du possible, les moyens et les informations nécessaires, le cas échéant, pour le bon déroulement des évènements et de leur collaboration.

Elle s’engage, d’autre part, à communiquer sur le Partenaire et ses offres auprès de son public étudiant en leur fournissant le code parrainage « FACO ».

2.2 La Belle Equipe

La Belle Equipe s’engage à respecter l’objet de la présente convention.

La Belle Equipe s’engage à mettre à disposition de la FACO, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires afin d’assurer leur collaboration et la transmission d’informations concernant les missions proposées.

La Belle Équipe s’engage également à communiquer sur la FACO auprès de ses hôtes(ses).

Sur demande, le logo de l’école pourra figurer sur le site de La Belle Équipe, dans la rubrique “Partenaires” ainsi que sur ses réseaux sociaux

**ARTICLE 3 : EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention doit être exécutée de bonne foi par les Partenaires

**ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION**

Le présent partenariat débutera le 1er septembre 2020 pour une durée de 1 an reconductible tacitement.

A la demande de l’un ou l’autre des Partenaires à la présente convention, la durée de celle-ci pourra faire l’objet d’un avenant modificatif.

**ARTICLE 5 : RÉSILIATION**

Chacun des Partenaires peut résilier la convention, de plein droit, à tout moment, en respectant un préavis de trois semaines, au cas où l’autre Partenaire contreviendrait gravement à l’exécution de la présente convention.

Cette résiliation devra être précédée d’une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

**ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

A la demande de l’une ou l’autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties.

Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

**ARTICLE 7 : CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ**

La FACO s’engage à solliciter La Belle Équipe pour tous les événements impliquant une mise à disposition d’hôtes et hôtesses. (excepté si elle a les ressources étudiantes en interne comme elle le fait d’usage). A ce titre, il ne pourra en aucun cas solliciter d’autres prestataires pour ce type de prestations.

**ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ**

Chacune des parties s’engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l’accord exprès et écrit de l’autre partie.

Les informations échangées dans le cadre du partenariat seront soumises à l’obligation de confidentialité.

**ARTICLE 9 : FORCE MAJEUR**

La Belle Équipe n'est pas responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations suite à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu comme tel par la jurisprudence.

**ARTICLE 10 : LITIGES**

Les rapports entre les Partenaires sont régis par le droit français.

Les deux Parties s’engagent à régler à l’amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d’échec le tribunal de Paris sera seul compétent.

Signature du partenariat

Je soussigné ........Vincent THEVENON.............................................................................................................,
en ma qualité De Directeur d’établissement FACO Paris………………………………………………………………………………………………..,
engage la société FACO Paris, association loi 1901……………………………………….....................................................................,
immatriculée au registre du commerce de ………………………………………………….....................,
sous le numéro ……………………………………………………………………………………………………..…,
et ayant pour siège ………115 rue Notre-Dame des Champs Paris 6e…………………………………………………………………………………………..,
à adhérer au contrat de partenariat formalisé par les présentes.

Je reconnais avoir pris connaissance des termes, des Conditions Particulières du contrat de partenariat et des Conditions Générales de vente de La Belle Équipe.

Fait à …Paris……………………………. le…24/06/2020……………………………

Cachet et signature précédée de la mention « *bon pour accord* »

**Pour le partenaire**

**Vincent THEVENON Pour la Belle Equipe**

Nelson Moncorgé

Président.